

**Comité exécutif du programme
du Haut Commissaire**

Distr. : restreinte
14 juin 2021
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
81^e réunion****Sécurité du personnel et des opérations du HCR****Résumé**

Le présent document met en lumière les développements dans le domaine de la sécurité sur le terrain depuis la dernière mise à jour de septembre 2018 à la soixante-treizième réunion du Comité permanent (EC/69/SC/CRP.20). Il rend compte des mesures prises par le HCR pour veiller à ce que les politiques, les pratiques et les procédures en matière de sécurité soient alignées sur les risques du terrain. En particulier, il souligne les efforts fournis pour adapter les approches à la nouvelle structure décentralisée de l'Organisation, appliquer les leçons apprises de la nouvelle situation créée par la maladie à coronavirus (COVID-19), et rendre le personnel de sécurité diversifié et inclusif, sensible aux besoins des opérations et du personnel du HCR.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Milieu sécuritaire	2-4	3
III Gouvernance et contrôle stratégique	5-8	4
IV. Appui aux opérations	9-11	4
V. Personnel de sécurité	12-15	5
VI. Processus interinstitutions	16-18	6
VII. Apprentissage et développement	19-21	6
VIII. Conclusion	20	7

I. Introduction

1. Le HCR intervient dans des milieux sécuritaires en mutation constante. Les dispositifs de sécurité doivent toujours être examinés pour veiller à ce que des mesures efficaces de gestion des risques soient prises, et que le mandat et toutes les activités connexes soient exécutés dans un contexte de risques acceptable. La présente mise à jour donne un aperçu des actions que l'Organisation entreprend pour appliquer une approche holistique de gestion efficace de la sécurité, notamment le devoir de diligence envers son personnel. Si en 2020 et 2021, les efforts déployés à cet égard ont été quelquefois rendus difficiles par la pandémie de la COVID-19, il y a eu des innovations et révisions devant probablement demeurer.

II. Milieu sécuritaire

2. En 2020, le HCR a signalé 279 cas d'atteinte à la sécurité, ce qui représente une réduction par rapport aux 320 cas de 2019. Les cas les plus courants sont les cas de crime, suivis des risques et des troubles à l'ordre public. Seize cas d'atteinte ont été considérés comme « graves », dont huit cas de détention, cinq cas de blessures graves, un cas de sévices sexuels et deux cas d'accident mortel de la route.

3. Même si en 2020, le HCR n'a déploré aucun décès lié à des atteintes délibérées et malveillantes, des membres du personnel ont été exposés à des risques ou les ont évités de justesse à travers le monde. On peut à cet égard la citer les tirs indirects de Bagdad et de Mogadiscio, les attaques perpétrées contre les travailleurs humanitaires ou près d'eux au Nigeria et dans la région du Sahel, et les risques liés à la proximité d'une zone de conflit armé dans beaucoup d'autres régions. Les partenaires du HCR sur le terrain, notamment les organisations non gouvernementales internationales et nationales (ONG), ont également subi d'importantes menaces, qui ont quelquefois malheureusement abouti à des pertes en vies humaines.

4. Pour le reste de l'année 2021, plusieurs situations continueront à faire l'objet de préoccupations et devront être surveillées de près pour les motifs suivants :

i) Les crimes perpétrés par des groupes criminels et des cartels de la drogue, qui profitent de l'instabilité économique, pourraient augmenter, menacer l'autorité de l'État et provoquer des niveaux élevés de violence associés à leur commerce et à leurs activités illégales.

ii) Les violences liées aux élections, avec les groupes de l'opposition ciblés, les activistes et/ou les partis politiques ayant pris part aux processus électoraux ou mécontents de ceux-ci qui pourraient recourir à la violence. En outre, l'aggravation de la crise économique et l'inaptitude de certains gouvernements à atténuer ou à gérer ses répercussions conduiront très probablement à un profond mécontentement et à une plus grande polarisation. Les pays en voie d'organiser des élections, fragilisés pendant la transition, ou déjà minés par des tensions politiques, courront un risque plus élevé d'agitation de cette nature. Les troubles liés aux questions politiques et électorales, venus s'ajouter aux tensions économiques et sociales existantes, aggravant de ce fait les effets négatifs de la COVID-19, pourraient se multiplier pendant l'année et devenir un grave sujet de préoccupation.

iii) Les conflits armés entre les acteurs étatiques et non étatiques, les milices, les groupes militants/rebelles continueront probablement à avoir des effets néfastes sur les populations civiles, à gêner les opérations et la fourniture de l'assistance en toute sécurité et pourraient aussi provoquer de nouveaux déplacements.

iv) Enfin, l'on s'attend à ce que les groupes extrémistes continuent de représenter une menace aux populations civiles, aux gouvernements et aux opérations, aussi bien dans les régions où le risque est présent depuis des années que dans celles où le phénomène est relativement nouveau. Les groupes extrémistes pourraient profiter de la détérioration de la situation et des tensions existantes pour accroître leur rayonnement et leurs opérations, et attirer à leur cause les populations marginalisées, surtout les jeunes. Pour les opérations et les travailleurs humanitaires, les risques liés à l'extrémisme militant demeureront importants en 2021.

III. Contrôle stratégique

5. Pour faire face à ces situations, le HCR continue de travailler pour veiller à ce que les politiques, les procédures et les pratiques en matière de sécurité soient appropriés, à jour et adaptées aux différents risques. En novembre 2020, il a publié la mise à jour de la politique relative à la gestion de la sécurité, qui fournit des orientations sur les rôles et les responsabilités et intègre d'importantes mises à jour des politiques interinstitutions sur la sécurité. En outre, avec le passage à une structure régionalisée et décentralisée, les procédures opérationnelles permanentes en matière de sécurité ont été mises à jour pour clarifier les processus et veiller à ce que les mesures appropriées soient prises et alignées sur la nouvelle approche. Il s'agit notamment des procédures de déclaration des cas d'atteinte à la sécurité, de gestion des cas graves et de contrôle de sécurité.

6. Étant donné que 24 % des opérations du HCR sont menées dans des régions à niveau de menace substantiel ou élevé, une revue régulière des procédures et des mesures demeure l'une des principales priorités. Cette revue se fait surtout dans le cadre du Comité directeur pour la sécurité, présidé par le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations. Les responsables des opérations et des Bureaux régionaux concernés, ainsi que les collègues de la Division des ressources humaines, du Service de la sécurité sur le terrain, du Service de la santé et du bien-être du personnel et du Service de gestion globale des risques prennent part aux réunions de ce Comité. Il s'agit de gérer les risques en veillant à ce que les mesures appropriées de sécurité soient en place et que le devoir de diligence soit exécuté en s'assurant que les activités programmées, les besoins en ressources et les questions liées à la continuité du service sont minutieusement examinés.

7. En 2020, 14 réunions du Comité directeur pour la sécurité ont eu lieu. Elles ont porté sur les milieux à risque sécuritaire habituellement élevé, et sur d'autres milieux comportant des menaces de crise. Une attention particulière a été accordée à la gestion des risques liés à la COVID-19, notamment dans les milieux à haut risque, où le déplacement du personnel et la logistique ont été générés par la limitation des possibilités de voyage par voie aérienne et d'octroi de visa ainsi que par la mise en quarantaine. La revue permet souvent d'identifier les lacunes qui nécessitent plus de mesures ou d'attention. Par exemple, à l'issue d'une revue des pays de la région du Sahel, une allocation extrabudgétaire d'urgence a été octroyée pour l'achat de véhicules blindés supplémentaires et d'autres équipements de protection. Cette revue se poursuivra en 2021. Le Service de la sécurité sur le terrain en assurera le suivi afin d'identifier, grâce à l'analyse et à l'alerte rapide, les domaines nécessitant plus d'attention.

8. En collaboration avec les Bureaux régionaux, le Service de la sécurité sur le terrain joue un rôle important dans le contrôle de conformité aux normes requises. En plus du Comité directeur pour la sécurité susmentionnée, le Service de la sécurité sur le terrain supervise l'examen global de conformité aux mesures de gestion des risques sécuritaires, qui a lieu deux fois par an. Il dirige aussi l'examen documentaire (surveillance et examen pour la sécurité) des pays à risque élevé.

IV. Appui aux opérations

9. Avec le passage à une approche régionalisée, c'est surtout aux personnels de sécurité dans des pays et les Bureaux régionaux qu'il incombe de fournir des conseils et de l'appui. Le Service de la sécurité sur le terrain fournit aussi de l'appui, principalement à travers les Coordinateurs principaux pour la sécurité sur le terrain, basés dans les régions. Il apporte son supplément d'expertise et assure la cohérence et l'adhésion aux politiques et aux bonnes pratiques à l'échelle mondiale.

10. En termes d'appui spécialisé, le Service emploie un expert en ingénierie de la sécurité, qui veille au respect des normes pour les locaux et les équipements, et vérifie que ceux-ci sont de meilleure qualité. Il dispose d'un analyste de la sécurité globale qui assure la coordination au plan interne et avec les partenaires extérieurs, afin de fournir aux bureaux et aux opérations des analyses permettant de prévoir, d'identifier tôt les menaces et de prendre des décisions. L'équipe du Service de la sécurité sur le terrain comporte également un expert en menaces sécuritaires liées au genre, qui travaille pour veiller à ce que le processus de

gestion des risques sécuritaires dans le monde soit inclusif, et qu'il suive une approche centrée sur la personne. Cette approche considère les risques en fonction des divers profils personnels, notamment des personnes vivant en situation de handicap et des membres de la communauté des personnes LGBTQI+, compte tenu de l'intersectionnalité et de la nature contextuelle des profils de risque individuels.

11. Le Service de la sécurité sur le terrain travaille avec le personnel de sécurité sur le terrain dans les régions et les pays, afin d'assurer la cohérence de l'approche de gestion des risques sécuritaires à travers le monde, avec notamment la mise en place des mécanismes efficaces de partage des informations sécuritaires avec les partenaires, conformément au cadre politique *Saving Lives Together* des Nations Unies.

V. Personnel de sécurité

12. Les Conseillers chargés de la sécurité sur le terrain aident les responsables du HCR à évaluer les risques sécuritaires, à déterminer les mesures appropriées de gestion et à les mettre en œuvre. Ils jouent aussi un rôle essentiel dans le système de gestion de la sécurité des Nations Unies par leur contribution aux processus de sécurité, à la planification et à la gestion des atteintes graves dans les régions qu'ils couvrent, aussi bien pour l'ensembles du système de gestion de la sécurité des Nations Unies que pour les partenaires ONG. Avec la propagation de la COVID-19, les Conseillers chargés de la sécurité sur le terrain ont joué en 2020 des rôles supplémentaires, en contribuant notamment aux plans de continuité du service, à l'évaluation préliminaire des installations et de la capacité des centres de santé et aux procédures d'évacuation sanitaire.

13. L'Organisation s'efforce de veiller à ce que le personnel dispose de l'expertise technique appropriée, de compétences analytiques, de la faculté de compréhension des problèmes humanitaires et d'aptitudes en communication et, si nécessaire, en langue. L'équilibre entre les sexes étant l'une des principales priorités de l'Organisation, le but a été fixé de recruter à des postes de sécurité de niveau international au moins 50 % de femmes candidates, jusqu'à ce que la parité générale soit atteinte. En 2020, ce but a été atteint, avec cinq femmes sur un total de huit personnes recrutées. En 2021, deux femmes ont à ce jour été recrutées. Par ailleurs, l'accent est de plus en plus mis sur la diversification du personnel en termes de race, d'âge, de parcours professionnel et de genre. Le Service de la sécurité sur le terrain a mis au point un programme spécifique d'apprentissage en faveur de l'inclusion lors du recrutement dans les services de sécurité.

14. La formation pour les cadres chargés de la sécurité se poursuit, en collaboration étroite avec le Centre mondial d'apprentissage et de perfectionnement (GLDC). Des séminaires sont régulièrement organisés en ligne pour veiller à ce que les Conseillers chargés de la sécurité sur le terrain soient au courant de nouveaux développements dans le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. L'atelier annuel de 2020 pour les Conseillers chargés de la sécurité sur le terrain a eu lieu de façon virtuelle. En 2021, des séminaires en ligne et des sessions interactives auront lieu à l'intention de tous les Conseillers chargés de la sécurité sur le terrain. Ils porteront sur i) l'analyse et la déclaration des cas ; ii) le mentorat ; iii) la mise au point de plans et de procédures ; iv) la planification des carrières et le perfectionnement ; et v) l'adoption d'une approche de gestion des risques sécuritaires centrée sur la personne. Par ailleurs, des efforts continueront d'être déployés pour assurer le perfectionnement du personnel de sécurité, non seulement en matière de sécurité, mais également dans des domaines connexes comme la gestion, la sécurité au travail et le premier secours pour la santé mentale.

15. Une approche plus structurée d'encadrement et de mentorat pour le personnel de sécurité a été mis en œuvre en 2021 par des séminaires en ligne, organisés à l'intention des personnels de sécurité des Bureaux régionaux et des opérations-pays importantes, pour qu'ils puissent améliorer et développer les aptitudes du personnel de sécurité qu'ils encadrent.

VI. Processus interinstitutions

16. Par son implication active à tous les niveaux, le HCR demeure engagé à renforcer le système général de gestion de la sécurité des Nations Unies. Au plan mondial, le Service de sécurité sur le terrain joue le rôle de point focal pour le Département de la sûreté et de la sécurité et d'autres organisations contribuant à la mise au point des politiques et orientations. Il a contribué à l'identification de nouvelles technologies et pratiques pouvant contribuer à la gestion de la sécurité, et veillé à ce que les normes appropriées soient en place pour l'apprentissage et la formation. La sécurité a été le thème de l'édition de 2021 de la Semaine du partenariat et du réseau humanitaire, organisée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) en mai 2021. Le HCR a contribué aux sessions sur la sécurité, et a dirigé la session consacrée à l'approche de gestion des risques sécuritaires centrée sur la personne dans la réponse humanitaire. Il a identifié les mesures que les organisations prennent pour soutenir les personnes et les groupes pouvant être ciblés en raison de leur profil.

17. Le cadre de criticité des programmes est une politique commune du système des Nations Unies pour la prise de décisions, qui fixe les orientations et définit l'approche structurée et systématique d'utilisation de la criticité des programmes dans le processus de gestion des risques sécuritaires de l'ONU. Il permet ainsi de veiller à ce que les activités impliquant le personnel des Nations Unies soient évaluées en fonction de ces risques. Il permet une prise de décisions en fonction des risques acceptables. Il constitue actuellement un processus obligatoire dans 26 domaines opérationnels. En 2020, au vu des défis liés à la pandémie en cours de la COVID-19, 40 pays ont procédé à des évaluations dans les régions où la situation sécuritaire pouvait changer et où la chaîne d'approvisionnement et les déplacements du personnel pouvaient être affectés. Ces évaluations ont été facilitées à distance par des facilitateurs formés des Nations Unies, dont six membres du personnel du HCR.

18. Au plan mondial, le HCR collabore activement avec l'armée sur le terrain pour veiller à ce que la sécurité des personnes relevant de sa compétence soit assurée. C'est ainsi qu'il prend part aux forums visant à renforcer la coordination entre les acteurs civils et militaires, et participe aux opérations des organisations comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour une meilleure compréhension par celles-ci de son mandat et de ses opérations dans les milieux complexes. Il contribue aussi au nouveau programme de formation en ligne de l'OCHA sur la coordination entre les acteurs civils et militaires, conçu à l'intention d'acteurs humanitaires et militaires.

VII. Apprentissage et perfectionnement

19. Afin de rendre la gestion de la sécurité efficace, l'Organisation a fait de la formation et du perfectionnement de son personnel et de ses responsables l'une de ses principales priorités. Étant donné que, d'une manière générale, la formation en personne n'était pas possible en 2020, le Service de la sécurité sur le terrain a mis en œuvre, de façon totalement virtuelle en collaboration avec le GLDC, le Programme de formation à la gestion de la sécurité auquel étaient obligatoirement astreints tous les responsables en poste dans des milieux à haut risque. Des sessions de même nature seront organisées en 2021 sous un format hybride, en ligne et en personne si les conditions le permettent.

20. En raison des mesures visant à freiner la propagation de la COVID-19, seulement quatre sessions du Programme de formation sur la sensibilisation à la sécurité des femmes ont été organisées en 2020. Même si quelques sessions ont eu lieu en ligne sur la sécurité des femmes, il est toujours difficile d'aménager un endroit sûr pour discuter et régler les problèmes de sécurité auxquels les femmes font face dans divers milieux. Toutefois, grâce à la capacité régionale, aidé en cela par le Service de la sécurité sur le terrain et le GLDC, il y a eu des possibilités de mener des opérations de gestion de la sécurité et de dispenser d'autres cours de formation adaptés sur le terrain.

VIII. Conclusion

21. Le HCR continuera de travailler dans des milieux difficiles, et quelquefois hostiles, pour protéger, assister et soutenir les personnes relevant de sa compétence. Il doit donc veiller à ce qu'il y ait des dispositifs robustes de gestion des risques sécuritaires, liés notamment à l'alerte rapide et à l'analyse, au pré-positionnement des équipements et technologies, à la planification des mesures de sécurité, à la préparation et à la formation du personnel. Il compte sur les gouvernements des pays d'accueil pour l'appui en matière de sécurité, et leur en est reconnaissant, afin de continuer son œuvre humanitaire, malgré les circonstances difficiles. L'Organisation continuera par ailleurs de travailler efficacement dans le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et de satisfaire collectivement les besoins en sécurité des partenaires opérationnels.